

784

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet de suspendre, pendant la durée de la guerre, l'application de l'article 1752 du Code civil, concernant l'expulsion des locataires. (N° 104, année 1916.)

(Nommée le 23 mars 1916.)

MM.

1^{er} BUREAU : ROULAND.

2^e — LEBLOND.

3^e — BEPMALE.

4^e — CATALOGNE.

5^e — Louis MARTIN.

6^e — BOIVIN-CHAMPEAUX. *Secrétaire et rapporteur.*

7^e — LEMARIÉ.

8^e — DE LAS CASES.

9^e — MONNIER. *Président*



Le 30 mars à 2^h 1/2 la commission
relative à l'article 1152 du code
civil a eu lieu

Président M. Mourin
Secrétaire M. Dornu-Champou
Rapporteur M. Dornu-Champou

Le Président
Mourin

Le Secrétaire
P. Dornu-Champou